



---

**ARRÊTÉ**  
**FIXANT LA LISTE D'APTITUDE**  
**D'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHE**  
**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

---

**ANNÉE 2020**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté établi par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 18 avril 2019 déposé en Préfecture le 18 avril 2019 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne au titre de l'année 2019 ;

Vu les états de recrutements effectués par les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou par promotion interne en qualité d'attaché, à prendre en compte pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne au titre de l'année 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **catégorie A** en date du 24 février 2020 ;

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2020,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 5 du décret précité ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne est établie pour l'année 2020, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
GOMBERT Nathalie	Rédacteur	MAIRIE DE NAUCELLE
JONCOUR Jeanine	Rédacteur	MAIRIE D'ONET LE CHATEAU

**ARTICLE 2** : La liste d'aptitude fixée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté a une valeur nationale.

**ARTICLE 3** : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 28 FEV. 2020

Le Président du Centre de Gestion,  
Président de la C.A.P.,



M. BARTHELEMY

## ETAT DES RECRUTEMENTS

### RECRUTEMENTS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE EN QUALITE D'ATTACHE TERRITORIAL

#### RECRUTEMENTS 2019

VIOULAC Colette	AVEYRON INGENIERIE	29.05.2019
DELPAL Fabienne	MAIRIE DE SEBAZAC-CONCOURES	01.07.2019

SOIT : **2** RECRUTEMENTS

#### CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2020

**Utilisation de la clause de sauvegarde** : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2019 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A ⇒ *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 148 agents \* 5% => 7,40 + 0,85 (report décimale PI 2019) => 8,25/3 = 2,75 => **2 possibilités au total** (0,75 : report PI 2021).

## ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU TROISIEME CONCOURS, A L'EXAMEN PROFESSIONNEL, OU DE FONCTIONNAIRES DU CADRE D'EMPLOIS, A L'EXCLUSION DES NOMINATIONS INTERVENUES A LA SUITE D'UNE MUTATION A L'INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE ET DES ETABLISSEMENTS EN RELEVANT

ANNÉE 2019

AVEYRON INGENIERIE :

VIALA Julie 21.03.2019  
BUSCAYLET Estelle 01.08.2019

CCAS DE RODEZ :

HABIBI Fatiha 01.05.2019

CCOM AVEYRON BAS SEGALA VIAUR :

FOUCHE Corinne 01.08.2019

MAIRIE DE SAINT-AFFRIQUE :

BARTHELEMY Julien 01.09.2019

CCOM COMTAL LOT ET TRUYERE :

GALVAN Juliette 01.11.2019

**SOIT : 6 RECRUTEMENTS**

### CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2020

6 recrutements  $\Rightarrow$  1 pour 3  $\Rightarrow$  2  $\Rightarrow$  **2 possibilités**

**Utilisation de la clause de sauvegarde :** le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2019 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A  $\Rightarrow$  *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

$\Rightarrow$  148 agents \* 5%  $\Rightarrow$  7,40 + 0,85 (report décimale PI 2019)  $\Rightarrow$  8,25/3 = 2,75  $\Rightarrow$  **2 possibilités au total** (0,75 : report PI 2021).

**SOIT : 2 possibilités** au titre de la promotion interne 2020

*$\Rightarrow$  Les statuts ne prévoient pas de répartition particulière entre les deux voies d'accès (fonctionnaires de catégorie A - fonctionnaires de catégorie B) pour la promotion interne au grade d'attaché territorial.*

*$\Rightarrow$  Il appartient donc au Président de la CAP de répartir le nombre total de postes sur ces deux voies.*